

## **PORTANT COMPOSITION DU JURY Master Economie du développement parc. Economie de la santé - 2ème année**

### **LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE**

Vu l'Article L613-1 modifié du Code de l'Éducation,

Vu le Décret n°2024-3 du 2 janvier 2024 modifiant le décret n°2020-1527 en date du 7 décembre 2020 portant création de l'établissement public expérimental Université Clermont Auvergne (UCA),

Vu l'Arrêté du 25 avril 2002 modifié relatif au Diplôme National de Master,

Vu l'Arrêté du 22 janvier 2014 modifié fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master,

Vu les Statuts de l'UCA ;

## **ARRETÉ**

### **Article 1**

La composition des jurys d'examen Master Economie du développement parc. Economie de la santé - 2ème année comme suit :

#### **Membres du jury**

MARCHETTA Francesca, Président, MAITRE DE CONFERENCES H. CL.

VIALLEFONT Anne, Vice-président, MAITRE DE CONFERENCES H. CL.

#### **Semestre 1**

LOPER Jordan, MAITRE DE CONFERENCES CL. NORMALE

ARAUJO Claudio, MAITRE DE CONFERENCES H. CL.

#### **Semestre 2**

LOPER Jordan, MAITRE DE CONFERENCES CL. NORMALE

ARAUJO Claudio, MAITRE DE CONFERENCES H. CL.

### **Article 2**

Le Directeur Général de l'UCA est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont-Ferrand,

Signé électroniquement par  
Mathias BERNARD

 

Le 4 décembre 2024